

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Séance du 8 octobre 2026**

Date de convocation : 01 octobre 2026

Date d'affichage : 09 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN, Maire.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

A été désignée secrétaire de séance : Valérie DESMET

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux : | 10 |
| - en exercice :                    | 10 |
| - présents ou représentés :        | 10 |
| - votants :                        | 10 |

**2026-10-08-07 : Extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » - Avis sur la modification du périmètre**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R. 414-3 ;

Vu le dossier de consultation transmis par le préfet du Finistère relatif au projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » (FR5300041) ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 24 septembre 2025 et l'avis scientifique favorable de PatriNat du 21 novembre 2025 ;

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne », porté par l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'Aulne (EPAGA).

Ce projet vise à adapter le périmètre du site aux connaissances écologiques actuelles, en intégrant de nouveaux tronçons de cours d'eau et des milieux naturels associés, afin de renforcer la préservation des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et des continuités écologiques.

La commune de Lothery, déjà concernée par le périmètre actuel, est invitée à émettre un avis sur cette modification.

Madame le Maire précise que l'intégration au réseau Natura 2000 n'entraîne pas automatiquement l'interdiction des activités existantes et que les démarches contractuelles de gestion reposent sur le volontariat.

Les documents du projet, notamment les cartes n° 5 et 6 concernant Lothery et ses abords, ont été présentés au Conseil municipal.

Au regard de l'intérêt écologique du projet, Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable.

**Résultat du vote :**

- **Pour** : Unanimité
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » (FR5300041) ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026  
Reçu en préfecture le 12/10/2026  
Publié le  
ID : 029-212901425-20261012-2026\_10\_08\_07-DE

**PREND ACTE** des documents et annexes cartographiques présentés par

**AUTORISE** Madame le Maire à transmettre la présente délibération à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère et à signer tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré à Lothey, le 9 octobre 2026.

**La secrétaire de séance**  
Valérie DESMET

*Desmet*

**Le Maire**  
Aurélien MACACLIN

